



HAL
open science

Légitimation

Vincent Dubois

► **To cite this version:**

Vincent Dubois. Légitimation. CNRS. Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959, Larousse, p. 366-368, 2001. halshs-00491299

HAL Id: halshs-00491299

<https://shs.hal.science/halshs-00491299>

Submitted on 11 Jun 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LEGITIMATION

La notion de légitimation peut être employée à propos de politiques culturelles pour désigner trois processus, distincts mais liés les uns aux autres. Il s'agit en premier lieu de ceux qui conduisent l'intervention publique dans le domaine culturel à apparaître souhaitable voire nécessaire. La chose est bien loin d'aller de soi. En effet, dans les représentations dominantes au sein du champ artistique, cette intervention n'a longtemps été envisagée que comme une ingérence étatique contradictoire avec la nécessaire liberté des créateurs. Et si aujourd'hui en France le principe d'une politique nationale de la culture n'est que très exceptionnellement remis en cause par les membres du personnel politique, il n'en a pas toujours été ainsi. Les débats récents suscités par les projets tendant à instituer une «véritable» politique culturelle en Italie, en Allemagne ou en Grande-Bretagne — sans parler des oppositions récurrentes à l'élaboration d'une politique européenne de la culture — sont d'ailleurs là pour rappeler que la légitimité de l'action publique dans ce domaine est bien loin de s'imposer partout et toujours comme une évidence.

Les processus historiques par lesquels cette «évidence» s'est peu à peu imposée en France sont complexes et multiples. Il a fallu spécifier un «territoire» propre à la politique culturelle, distinct de domaines connexes comme l'éducation ou les loisirs. Des principes d'intervention ont été formalisés. C'est en particulier le cas avec l'argumentaire de la «démocratisation culturelle», qui permet de combiner le registre humaniste de l'universalité des «besoins culturels» avec la rhétorique scientifique des statistiques, qui démontrent leur inégale satisfaction.

Enfin, les institutions et les rôles constitutifs des politiques culturelles ont peu à peu établi leurs compétences spécifiques, affirmé leur propre nécessité et obtenu les soutiens utiles à leur maintien.

Ces processus ne sont pas pour autant achevés. Des polémiques médiatico-intellectuelles aux arbitrages budgétaires, nombreuses sont les occasions qui obligent à réaffirmer le bien-fondé de l'intervention culturelle publique et à remobiliser ses défenseurs. Les modes de légitimation de cette intervention ne sont pas non plus intangibles. Par exemple, des problématisations en termes économiques (dans les années 1980) ou de «lutte contre l'exclusion sociale» (dans les années 1990) ont pu être associées au principe fondateur de la démocratisation culturelle.

Légitimée, la politique culturelle peut à son tour devenir un vecteur de légitimation. Cette notion désigne alors les processus sociaux de reconnaissance par lesquels des objets, des pratiques, des individus ou des groupes se voient investis d'une valeur culturelle. On touche là à une importante question pour l'analyse de l'intervention culturelle publique : dans quelles conditions l'administration de la culture peut-elle former une instance légitime de légitimation culturelle ?

La légitimation culturelle tient tout d'abord aux circuits et mécanismes au sein desquels œuvres et prétendants à la légitimité culturelle sont sélectionnés, hiérarchisés et, pour certains, consacrés. La part qu'y prennent les instances publiques varie historiquement et selon les secteurs concernés. Elle est ancienne et forte dans le domaine du patrimoine où, par des opérations de classement qui conduisent à la protection et souvent au financement public, des commissions

mandatées par l'État décident de ce qui est digne d'intérêt (historique, esthétique et plus récemment ethnologique). Elle reste beaucoup plus limitée en revanche dans le domaine de la création littéraire, par exemple, où les opérateurs de sélection-consécration restent pour l'essentiel privés (éditeurs, critiques, prix littéraires), l'aide publique n'apportant qu'une faible plus-value en termes de reconnaissance. Elle est devenue forte dans des secteurs comme l'art contemporain : la part croissante des finances publiques dans le marché de l'art (augmentation des achats des musées et des divers fonds, commandes publiques) et l'émergence d'une expertise artistique d'État ont peu à peu conduit les institutions et agents du secteur public à jouer un rôle prépondérant dans les circuits de consécration des arts plastiques (Moulin, 1992).

Par delà ces différences, une tendance générale se dégage : les institutions de la politique culturelle publique occupent une place croissante dans les processus de consécration. C'est le cas en particulier du ministère de la Culture et de ses administrations déconcentrées (Directions régionales des Affaires culturelles) dont les subventions apportent aussi un crédit symbolique qui facilite la reconnaissance par le milieu professionnel ou la critique. Les agents de ces institutions revendiquent d'ailleurs ce rôle d'imprimatur — ou de «labellisation» pour reprendre le terme qu'ils emploient.

La légitimation culturelle par les pouvoirs publics peut également prendre — singulièrement depuis les années 1980 — la forme d'un processus de réhabilitation (Passeron, 1991). L'un des traits saillants de la politique ministérielle des «années Lang» a ainsi consisté en des stratégies visant à la reconnaissance de formes culturelles dominées

(«populaires», «immigrées», «jeunes», «minoritaires», etc.) qui étaient jusque là exclues des soutiens publics mais aussi du cercle de la légitimité culturelle. Ces stratégies de réhabilitation tendent également à favoriser la reconnaissance *sociale* des groupes porteurs de ces formes culturelles, conduisant par là à attribuer des objectifs «sociaux» à la politique culturelle.

Ceci nous amène à un troisième niveau, plus général : celui du rôle que peuvent jouer les politiques culturelles dans la légitimation de l'ordre social et politique. À l'instar de l'appareil scolaire, qui a pu être analysé par Pierre Bourdieu comme un puissant outil de reproduction et de légitimation des inégalités sociales, les politiques culturelles contribuent à reproduire un certain état des hiérarchies culturelles et, de cette manière, à légitimer les hiérarchies sociales correspondantes. Malgré des inflexions récentes mentionnées plus haut, dans le sens d'une meilleure prise en compte des diversités culturelles et d'un certain «relativisme», force est en effet de constater que la politique du ministère de la Culture, notamment, reste largement fondée sur une conception légitimiste de la culture, privilégiant ses formes «nobles» et par là même les groupes sociaux qui se trouvent le plus en affinité avec elles.

On ne peut enfin, s'agissant des rapports entre culture et politique, oublier les usages de la culture à des fins de légitimation politique (Lagroye, 1985). Cette question ne saurait être réduite, comme on le fait trop souvent, aux formes extrêmes et historiquement circonscrites d'instrumentation politique de la culture — munificence du monarque absolu ou propagande des régimes nazis et staliniens. Des «grands

travaux» présidentiels aux équipements culturels inaugurés par les élus locaux, chacun sait que l'investissement culturel de personnalités politiques leur permet (sans qu'il soit ici question de le réduire à ces dimensions tactiques) d'affirmer leur hauteur de vue, leur modernité, de marquer leur passage... Plus largement, l'investissement politique dans la culture peut être envisagé comme mode de légitimation de l'instauration d'un nouvel ordre politique. Ce n'est en effet sans doute pas un hasard si les deux moments clés de l'institutionnalisation des politiques culturelles en France s'inscrivent dans des changements politiques majeurs : l'avènement de la Ve République et l'alternance de 1981. La légitimation politique par la culture rejoint ainsi la légitimation de la politique culturelle : nous voilà revenus à notre point de départ.

Vincent Dubois

Bibliographie

Pierre Bourdieu, *La distinction*, Paris, Minit, 1979, 670 p.

Vincent Dubois, *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999, 381 p.

Jacques Lagroye, «La légitimation», in Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, Tome I, Paris, PUF, 1985, p. 395-467.

Raymonde Moulin, *L'artiste, l'institution et le marché*, Paris, Flammarion, 1992, 423 p.

Jean-Claude Passeron, «Figures et contestations de la culture. Légitimité et relativisme culturel», in *Le raisonnement sociologique*, Paris, Nathan, 1991, p. 291-334.